

## Préavis municipal n° 19/07 au Conseil communal de Cugy VD

Demande d'octroi d'un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 61'000,-- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501<sup>b</sup>) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En date du 26 janvier 2006, le Conseil Communal a accepté le préavis municipal n° 71/2005 relatif à une demande d'un crédit d'investissement de Fr. 585'000,-- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501<sup>b</sup>) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial.

Pour rappel, nous vous joignons le préavis 71/05.

### 1. ETAT ACTUEL ET CONSTATATIONS

Lors du commencement des travaux, la Municipalité a constaté que le préavis n'était pas complet, en effet il manque le poste éclairage public ainsi que celui de l'abri de bus et certains postes ont été sous-estimés.

L'historique du projet et son cheminement permettent d'expliquer en partie ces lacunes et ces dépassements.

#### 1.1. Etude

Ce projet, comme énoncé dans le préavis 71/05, avait été étudié selon un principe de circulation spécifique réglé par des giratoires. L'évolution de ce projet suite aux oppositions déposées dans le cadre de la construction du centre commercial a débouché sur le projet actuel.

Les études suivantes n'ont pas été incluses dans le préavis :

L'étude Urbanistique réalisée par le bureau Plarel est revenue à 8'661.80 CHF  
L'analyse de circulation et d'aménagement réalisée par Transitec est revenue à 10'567.40 CHF

Total supplémentaire (y.c. TVA) 19'229.20 CHF

#### 1.2. Eclairage public

Lors de l'étude initiale du projet, il était prévu de conserver l'éclairage public existant. L'évolution du projet et notamment la position des passages à piéton n'ont pas permis de garder les 8 points existants. Seuls deux mâts étaient récupérables ; ils ont été déposés à la déchetterie avant qu'une nouvelle affectation leur soit trouvée.

Un plan établi par le bureau Plarel au mois de mars 2006 prévoyait la pose de 9 nouveaux emplacements de points lumineux. Le bureau Plarel a demandé un contrôle à l'entreprise Schröder spécialiste en éclairage de route : un rapport daté du 29 juin 2006, mais reçu par l'intermédiaire du bureau le 28 juillet 2006 démontre que 11 points lumineux sont nécessaires afin de garantir la sécurité aux abords des passages piétons ainsi que tout le long de la route cantonale n° 501.

Le projet définitif pour l'exécution a été établi par le bureau Jan & Courdesse sur la base de ces plans. La soumission pour l'entreprise de génie civil a été adaptée au projet et comprend notamment la pose des candélabres.

Le déroulement de ce projet n'a pas permis de mettre en évidence ce problème d'éclairage public avant le dépôt du préavis.

Dès le début des travaux, la Municipalité a dû réagir rapidement pour inclure dans l'exécution du projet la pose de ces candélabres.

Elle a procédé à des visites, sélectionné plusieurs systèmes d'éclairages et mâts, consulté la COMUR, puis, se basant sur une offre contenant 5 mâts différents, a effectué son choix se fondant sur des critères financier, esthétique et d'économie d'énergie. Les prix des mâts variaient de 2'403.00 CHF pour le moins cher (choix de la municipalité) à 3'955.00 CHF pour le plus cher. Le délai de fabrication étant de 9 à 11 semaines, la Municipalité a dû confirmer cette commande très rapidement.

Les frais sont les suivants:	
Démontage des mâts existants	5'577.80 CHF
Total des mâts et luminaires (fourniture et pose)	28'442.90 CHF
Alimentation (tirage des câbles, tableau d'éclairage)	7'342.70 CHF
Travaux génie civil pour l'éclairage public	7'183.70 CHF
Total (y.c. TVA)	<u>48'547.10 CHF</u>

### 1.3. Abri de bus

La pose d'un abri bus à l'arrêt TL devant le centre commercial n'a pas été envisagée lors de l'établissement du préavis 71/05. L'ancien abri de bus n'étant pas réutilisable, la Municipalité a prévu la pose d'un couvert en métal, type urbain éclairé. Les TL ont été approchés pour une participation financière qui n'a pu être obtenue.

La Société Générale d'Affichage (SGA) a également été contactée. Cette société fournit des abris bus « gratuitement » ; en contrepartie, elle demande la pose de 3 panneaux publicitaires double face de taille importante. De tels panneaux existent déjà sur notre territoire ; la Municipalité n'a pas retenu cette proposition, afin de ne pas enlaidir le paysage. En revanche, nous avons obtenu du Fond Immobilier Romand (FIR) le financement de la pose du socle.

Les frais de pose sont de :	
Fourniture et pose de l'abri (y.c. TVA)	17'092.25 CHF
./.. fourniture et pose du socle (FIR) (y.c. TVA)	-2'566.25 CHF
Installation et raccordement électriques (y.c. TVA)	1'460.00 CHF
Aménagement GC, fondations	3'296.00 CHF
Total (y.c. TVA)	<u>19'282.00 CHF</u>

### 1.4. Marquages

Dans le préavis 71/05, le marquage provisoire entre la fin des travaux et le tapis définitif ainsi que la pose de signaux routiers complémentaires n'ont pas été inclus. A ce jour, seul le marquage définitif reste à réaliser.

Les travaux débiteront en juillet, afin d'éviter le passage sur un revêtement neuf des nombreux camions de la phase de terrassement du nouveau collège.

Pour ce poste, le devis devrait être tenu.

Selon devis, plus-value de (y.c. TVA)	<u>4'816.00 CHF</u>
---------------------------------------	---------------------

### 1.5. Génie Civil

A ce jour, le poste de génie civil semble respecter le cadre financier de la soumission remplie par l'entreprise et établie par le bureau Jan & Courdesse au mois de mai 2006. Le total mentionné dans le préavis était de 304'769.00 CHF (327'931.45 CHF avec TVA)

Il est à relever que lors des travaux nous avons trouvé plusieurs chambres enterrées qui n'étaient pas visibles, pas plus qu'elles n'étaient mentionnées sur les plans. Elles n'ont donc pas pu être prévues dans la soumission ; il s'agit notamment d'une chambre carrée EC dans le chemin du Château qui a dû être dégagée et aménagée avec la pose d'un nouveau couvercle. Plusieurs autres couvercles ont dû être remplacés.

Concernant les passages piétons, des responsables de la Fondation Echaud nous ont approchés durant les travaux, nous rendant attentifs que les bordures prévues était très difficilement franchissables avec des chaises roulantes. Nous avons adapté le projet, satisfaisant au mieux la demande, en limitant les frais supplémentaires.

A ce jour, le goudronnage définitif reste à effectuer. Les travaux débiteront en juillet pour les raisons indiquées plus haut. Ces travaux sont compris dans le poste génie civil du préavis municipal n° 71/2005, lequel ne devrait pas être dépassé.

## 1.6. Finitions

Deux arbres sont prévus sur les îlots supérieurs (direction Bottens). Ces derniers n'ont pas été prévus dans le préavis no 71/2005.

Total des frais de fournitures 2500.00 CHF

RECAPITULATION	préavis 71/05	coûts (yc. TVA)
A. GENIE CIVIL 1.5	Bloc 304'769,00	<b>327'931,45</b>
B. SIGNALISATION LUMINEUSE	Bloc 93'000,00	<b>86'159.65</b>
C. MARQUAGES 1.4	Bloc 17'630,00	<b>22'446,00</b>
D. CONDUITE D'EAU	Bloc <u>42'500,00</u>	<b>28'365.10</b>
Total H.T. du devis estimatif	Bloc 457'899,00	
T.V.A 7,6%	Bloc <u>34'800,30</u>	
Total T.T.C. du devis estimatif	Bloc 492'699,30	<b>464'902.20</b>
Honoraires selon le coût des travaux 15,59%	Bloc 61'216,50	61'216.50
Honoraires selon le temps consacré 1,99%	Bloc 7'800,00	7'800,00-
(sans le point B dont les honoraires sont déjà inclus)		
Dossier d'expropriation et achat de terrain ( dossier d'emprise et frais d'abornement)	Bloc 21'450,00	21'450,00
<b>1.1 Etudes complémentaires Transitec, Plarel</b>		<b>19'229,20</b>
<b>1.2 Eclairage public</b>		<b>48'547,10</b>
<b>1.3 Abri de bus</b>		<b>19'282,00</b>
<b>1.6 Finitions</b>		<b>2'500,00</b>
Divers et pour arrondir	Bloc <u>1'834,20</u>	<u>1'073,00</u>
Montant total T.T.C. du devis	<b>Bloc <u>585'000,-</u></b>	<b>646'000,00</b>
<b>Total du crédit supplémentaire</b>	<b>CHF</b>	<b>61'000.00</b>

## 2. CONCLUSION

La conduite à cheval sur deux législatures de ce dossier complexe et d'un projet qui n'a cessé d'évoluer, n'a pas permis à la Municipalité de présenter plus rapidement ce problème au Conseil communal. Elle a pris acte des lacunes du préavis au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Ce n'est que dans le courant du mois d'octobre 2006, avec l'accumulation des plus-values, que la Municipalité a dû se rendre à l'évidence que le préavis serait dépassé.

Les travaux prévus dans le préavis 71/05 ont été réalisés conformément au cadre financier prévu ; leurs coûts n'ont pas généré de dépassement. Certains postes, ont même diminué. La demande de crédit supplémentaire présentée aujourd'hui ne comprenant que les postes non prévus dans le préavis 71/05, à savoir l'éclairage public (48'547.10 CHF) et l'abri de bus (19'282.00 CHF).

La Municipalité a averti la commission des finances au mois d'octobre d'un dépassement en lien avec l'éclairage public. Le Conseil a été informé le 2 novembre 2006 de la préparation d'une demande de crédit complémentaire.

Compte tenu de cet exposé, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- ✓ vu le préavis municipal n° 19-07 ;
- ✓ oui le rapport des commissions ad hoc et des finances, chargées d'étudier cet objet ;

- ✓ considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour.

Le Conseil communal décide :

- ✓ d'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement de Fr. 61'000.-- pour l'aménagement de la route de Bottens (RC 501<sup>b</sup>) entre les chemins du Château et des Peupliers au droit du Centre commercial.
- ✓ de financer cette dépense par la trésorerie courante ou par un emprunt ;
- ✓ d'intégrer ce préavis au préavis 71/05.

Annexes : Préavis 71/05 et plan d'implantation des candélabres